

- A. Qu'est-ce que vous pensez de ça, enfin Marie-Eve le dit dans ses mots, je trouve ça bien que quelqu'un puisse le citer, qu'on dit que: Dans plusieurs pays un individu peut-être détenu par la police et considéré coupable jusqu'à que son innocence soit prouvée... qui est l'inverse d'ici finalement là... Qu'est-ce que ça implique ça? Qu'est-ce que ça vous dit ça cette loi là? Cette forme de loi là...
- P.H. C'est fatiguant souvent...
- P.F. C'est sévère dans le fond...
- P.H. Parce qu'ils te jugent tout de suite... tu es coupable en partant...là après ça... faut que tu y penses...
- P.F. Faut que tu prouves que t'es pas coupable...
- P.H. C'est ça c'est fatigant...
- A. Est-ce que c'est plus facile les lois du Canada?
- P.F. Ils sont peut-être plus civilisées, je l'sais pas...
- P.F. Pour les criminels là...
- A. Les autres, qu'est-ce que vous pensez de ça?
- P.H. Ça coûte moins cher aussi, ici...
- A. Ça coûte moins cher ici... pourquoi?
- P.H. Oui, parce que t'es déjà innocent... alors c'est à la justice à prouver que tu es coupable... Tandis qu'ailleurs, c'est toi, faut qui prenne l'arrondissement pour prouver au juge d'instruction... que tu es innocent. Alors c'est toi faut qui fasses des démarches, puis faut que t'engages des avocats, puis....
- A. Qu'est-ce qui est le plus juste, selon vous Gilles?
- P.H. Ben c'est la nôtre, voyons...